DÉCLARATION LIMINAIRE

CTR MARINE

du 8 décembre 2021

Amiral,

Mesdames, messieurs,

La bienveillance, un vain mot au MINARM ? Ici, un changement de lieu de télétravail sans l'aval de l'agent, là-bas, un refus de signer une convention « pompiers », des apprentis écartés des primes (de traversée) ou encore un avancement bloqué par un RH… pris un par un, ces exemples peuvent paraître n'être que des exceptions mais une vue d'ensemble permet de dire qu'il existe vraiment une réelle malveillance envers les personnels civils et cela devient insupportable…

Les agents du ministère des Armées sont regardés, non pas comme des contributeurs à l'avenir et à la vie du ministère des Armées, mais comme des coûts, des dépenses inutiles, en soi, sans considération des missions qu'ils accomplissent.

Le CIA, l'avancement, le gel du point d'indice et des bordereaux de salaire sont d'autant de points de mécontentement et ce n'est pas nouveau. Le CIA est la plus injuste des primes puisqu'à travail égal, deux agents peuvent avoir des montants différents ! C'est surtout une prime qui déchire la cohésion d'une équipe, d'un service… c'est regrettable !

La bienveillance c'est aussi de dire : telle prime n'est pas prévue pour telle catégorie de personnel mais rien ne l'interdit donc attribuons-là ou à défaut compensons-là.

Ce n'est jamais le cas !

FO DEFENSE vous rappelle que ces primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites, qui représentent **près de 30% de la rémunération.** Nous sommes pour une vraie augmentation des régimes indiciaires, des effectifs statutaires suffisants et avec des conditions de travail digne de ce nom !

Une bonne nouvelle, les taux d'avancement pour 2022 ont miraculeusement augmenté (effet présidentiel ??) et permettront à certains agents de gagner du temps dans leur parcours professionnel. Nous avions plutôt l'habitude de voir des listes de promus de plus en plus courtes. Mais ne crions pas victoire trop tôt : que nous réserve 2023 ?

FO n'est pas dupe et saura vous le rappeler dans les années à venir, si besoin.

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

DÉCLARATION LIMINAIRE

Contrairement aux fonctionnaires, pour les ouvriers de l'État les taux d'avancements 2022 sont les mêmes, voire en baisse dans un groupe !

Pourtant eux aussi voteront en 2022 !

Quand enfin un agent voit son nom sur la liste des promus, commence pour lui un véritable chemin de croix surtout s'il change de corps. Il entame un vrai parcours du combattant pour trouver un nouveau poste. Pas assez de postes libres dans Mobilia.

Une chance ? non. On ne recrute pas. On ferme des postes et on demande aux agents de s'exiler vers d'autres régions au nom de la mobilité (mais sans l'accompagnement dont bénéficie la composante militaire).

Les plus impactés sont peut-être les nouveaux agents de catégorie A qui réglementairement ne sont nommés qu'à partir du moment où ils trouvent leur poste. Que faites-vous pour eux ? **FO** a une piste, nous vous la dévoilons : il faudrait une véritable politique de civilianisation des postes de niveau 1. Ayez le courage d'imposer des civils à des postes de direction, d'encadrement. La Marine ne s'en porterait pas plus mal. Il y aurait une continuité de service qui n'existe pas quand les têtes changent tous les 3 ans – voire moins – ou partent en OPEX à peine en poste.

Une autre bonne nouvelle toutefois, qui est d'ailleurs exceptionnelle : 14 postes repyramidés. **FO** salue le travail de vos équipes RH pour leur travail. Nous espérons que ce repyramidage concernera aussi et surtout les postes des agents ayant bénéficiés d'une promotion dans le cadre de la requalification des postes de C en B. FO restera vigilant sur ce dossier.

À l'aube de la campagne des CREP pour 2022, **FO** vous redit fortement son désaccord avec la possibilité d'avoir des notateurs qui ne sont ni formés, et qui n'ont aucune connaissance du statut des fonctionnaires pour certains, alors que cette formation existe : rendez la obligatoire !

Malheureusement ça arrive, c'est irrespectueux envers des agents qui en font beaucoup au quotidien et depuis bien longtemps !

FO rappelle que le CREP est un moment d'échange entre l'agent et le N+1. Le recours est la résultante d'un échec de celui-ci.

Et au vu de la moyenne d'âge des agents à la Marine, ceux-ci méritent le respect de tous vos jeunes officiers !

Enfin, que dire du télétravail pérenne. Le COVID a permis à certains agents de se rendre compte qu'ils pouvaient travailler différemment et de l'apprécier. Malheureusement, bien que des textes soient publiés, un guide envoyé à tous, **FO** dénonce toujours plus de dérives : des demandes qui n'obtiennent jamais de réponse ou dont la réponse se fait après le temps règlementaire.

FO DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

Une limitation du nombre de jours, des jours et des lieux imposés. Il y a même un commandant qui souhaite mettre en place un jour de télétravail flottant sans que l'agent ne connaisse le calendrier retenu. Les télétravailleurs sont souvent perçus comme des fainéants et cela est juste insupportable.

Pourtant, lundi 6 décembre, le premier ministre a annoncé que la fonction publique devait mettre le personnel en télétravail trois jours par semaine lorsque cela était possible. Quid de cette application à la Marine ?

Nous ne pouvons pas clore notre déclaration liminaire sans parler des guides RH du personnel civil de la Marine 2021 dans lesquels **FO DEFENSE** constate plusieurs oublis et qui occultent totalement le Handicap et ses obligations.

Amiral, mettons la bienveillance à l'honneur en 2022, mais pas que...

N'acceptons plus de devoir naviguer à vue !

Merci.

Paris, le 8 décembre 2021

FO DÉFENSE